

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.08.05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

Présents	24
Pouvoirs	9

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**ADHESION AU**  
**RESEAU CHAINON -**  
**FEDERATION DES**  
**NOUVEAUX**  
**TERRITOIRES DES**  
**ARTS VIVANTS, ET AU**  
**RESEAU CERCLE DE**  
**MIDI**

Le Réseau Chaïnon, association loi 1901 créé en 1987, fédère sur le plan national plus de 200 équipements et projets culturels qui œuvrent dans le domaine des arts vivants et qui constituent en région un maillage du territoire. Le Chaïnon/FNTAV est à ce jour le plus important réseau de diffuseurs en France.

« Le Cercle de Midi » constitué de 20 structures de diffusion de spectacles, a pour objet le développement et la valorisation du spectacle vivant en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. C'est une des 12 fédérations du réseau Chaïnon.

L'adhésion aux réseaux Chaïnon et Cercle de midi permet à la Ville de présenter des œuvres originales, de réduire les coûts en bénéficiant de tarifs préférentiels et d'organiser des tournées. Pour la saison 2022-2023, 4 séances de 3 spectacles ont été programmées dans le cadre de tournées Chaïnon/Cercle de Midi.

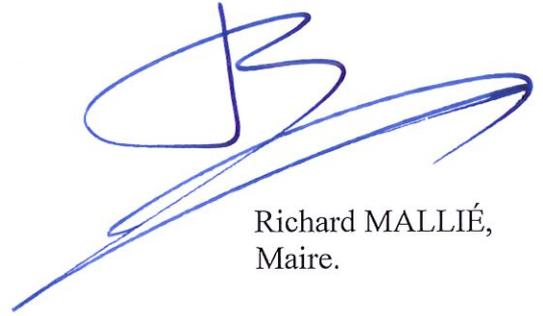
Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux démarches d'adhésion de la Ville auprès du Cercle du Midi et du réseau Chaïnon pour 2023 (coût des cotisations cercle de midi et Chaïnon FNTAV : 600€).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches liées à l'adhésion et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.

